



Le 19 juillet 2022

**COMMUNE
DE
COBRIEUX
59830**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 JUILLET 2022 – SALLE COMMUNALE**

Présents : Patrick LEMAIRE, Maire, Sylvie DESTRIEZ, Adjointe, Alain DECHAUME, Sylvie DEBRIL, Chantal BAERT, Pascal DEHAEZE, Rita TRINEZ, Rufin COCHETEUX, Benoit LEROY.

Absents ayant donné procuration : Lise MIGNON qui donne procuration à Sylvie DESTRIEZ et Jean-Marc BOUCHEZ qui donne procuration à Patrick LEMAIRE.

Absents : Christophe THIEBAUT, Christophe VANHALST, Gérard NOCK (arrivé en fin de séance) et Patrick LESAGE.

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande aux Elus d'approuver l'ajout d'un point à l'ordre du jour de la présente séance dont l'objet est le suivant : adhésion de la commune au service commun de la commande publique portée par la Communauté de Communes Pévèle Carembault. A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuve l'ajout de ce point à l'ordre du jour de la séance.

ORDRE DU JOUR

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 14 juin 2022

Pas de remarque, le procès-verbal est approuvé par 10 voix pour et 1 abstention : Benoit LEROY qui était absent à la séance du Conseil Municipal le 14 juin 2022.

2 – Examen des tarifs des services périscolaires applicables pour l'année scolaire 2022-2023

Monsieur le Maire explique ce point : comme chaque année le prestataire transmet l'actualisation du tarif unitaire des repas de cantine. Pour l'année 2022-2023 l'augmentation s'élève à 0.16 centimes pour un repas maternel et 0.17 centimes pour un repas primaire.

La commission des finances a examiné la proposition tarifaire et l'incidence sur les tarifs pour l'année scolaire 2022-2023.

La conjoncture actuelle (sortie de pandémie et guerre en UKRAINE) influence les marchés économiques entraînant des hausses en bien des domaines.

Les membres de la commission proposent :

- pour les repas de cantine : d'appliquer l'augmentation du prestataire, sans modifier la part de la commune : charge de gestion, de personnel...
- pour la garderie : l'inflation, au jour des travaux de la commission finances, était évaluée à 5%, les membres de la commission proposent une augmentation de 4 % des tarifs 2021-2022 pour 2022-2023

- pour l'étude surveillée et selon la remarque ci-dessus : les membres de la commission proposent également une augmentation de 4 % des tarifs.

Détail de la proposition financière :

<u>CANTINE</u>					
Q.F.	QF < 457	457 < QF < 660	661 < QF < 863	864 < QF < 1066	QF > 1067
tarif du repas 2022-2023	maternel :3.10€ primaire :3.16€	maternel 3.21€ primaire : 3.30€	maternel :3.61€ primaire :3,72€	maternel :3,95€ primaire : 4.06€	maternel :4,30€ primaire : 4,42€

<u>ACCUEIL PERISCOLAIRE</u>				
QF inf à 457	Entre 458 et 660	Entre 661 et 863	Entre 864 et 1066	Sup.à 1067
1,15 €	1,37 €	1,79 €	2.00 €	2,21 €

Etude surveillée : année 2022/2023= 26.31 € le forfait mensuel ou 2,84 € le passage.

Après avoir écouté cette présentation, les Elus expriment leur avis :

Sylvie DEBRIL approuve cette présentation et demande qu'une communication soit faite sur le fait que la commune n'augmente pas ses frais de gestion du service malgré les hausses de l'énergie, du personnel, etc.

Pascal DEHAEZE demande si le service livré par le prestataire est qualitatif. Monsieur le Maire confirme la qualité, tout comme d'autres Elus qui, pour avoir remplacé du personnel en arrêt, ont pu constater la variété et la qualité de la prestation.

Rufin COCHETEUX évoque la possibilité d'une cantine commune sur le territoire de la Communauté de Communes Pévèle Carembault. Monsieur le Maire confirme que le projet est en examen. Une cuisine centrale pourrait être construite sur le site d'une ancienne usine que la Communauté de Communes est en cours d'acquisition.

Après ces différents échanges, Monsieur le Maire propose aux Elus d'approuver la proposition tarifaire pour l'année 2022-2023. A l'unanimité le Conseil Municipal entérine ces tarifs.

3 – Approbation du projet de délibération sur la mise en place du Temps de Travail

Monsieur le Maire expose :

Le conseil municipal doit renouveler les modalités d'application du Temps de Travail.

Le projet ci-dessous a été présenté au Comité Technique Paritaire Intercommunal le 5 avril 2022 et le 10 juin 2022 ; l'avis après chacune des séances est le suivant :

- avis défavorable à l'unanimité des représentant(es) du personnel
- avis favorable des représentant(es) des employeur(es).

Suite à ce second passage, l'avis est réputé donné, le Conseil Municipal est invité à délibérer et transmettre sa délibération en Préfecture dans le cadre du contrôle de légalité.

Ci-dessous les articles principaux

Article 1 : Fixation de la durée hebdomadaire de travail

Le temps de travail hebdomadaire en vigueur au sein de la commune est fixé à 35 h 00 par semaine pour l'ensemble des agents.

Compte-tenu de la durée hebdomadaire de travail choisie, les agents ne bénéficieront pas de jours de réduction de temps de travail (ARTT).

Article 2 : Détermination des cycles de travail :

Dans le respect du cadre légal et réglementaire relatif au temps de travail, l'organisation des cycles de travail au sein des services de la commune de COBRIEUX est fixée comme il suit :

Les services administratifs :

Les agents des services administratifs seront soumis au cycle de travail hebdomadaire suivant : 35 heures sur 5 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi).

Les services techniques :

Les agents des services techniques seront soumis au cycle de travail hebdomadaire suivant : 35 heures par semaine.

Les ATSEM, agents d'entretien et restauration scolaire :

Les périodes hautes : le temps scolaire soit 36 semaines

Les périodes basses : le solde des heures non effectuées sur la période haute sera réparti selon le planning établi par la Direction et co-signé avec l'agent en début d'année scolaire.

Article 3 : Journée de solidarité

Compte tenu de la durée hebdomadaire de travail choisie, la journée de solidarité, afin d'assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées, sera instituée : Par la réalisation tout au long de l'année civile de 7 heures de travail annuel supplémentaire au prorata du temps de travail des agents.

Après cette présentation, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le projet de délibération tel que présenté ci-dessus.

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve ces dispositions.

4 – Adhésion de la commune au service de la commande publique

Monsieur le Maire présente ce point :

La communauté de Communes Pévèle Carembault, dans une logique de sécurisation des procédures de marchés publics, propose un « service commun commande publique » avec les objectifs suivants :

- définir la procédure la plus adaptée ;
- rédiger les pièces administratives du dossier de consultation ;
- publier les avis d'appel à concurrence et mettre en ligne les pièces de la consultation ;
- donner un avis quant à l'analyse des offres ;
- fournir des modèles de documents pour l'attribution et la notification des marchés.

Par délibération, le Conseil Municipal a adhéré au précédent service de la commande publique, Monsieur le Maire propose de renouveler l'adhésion.

A l'unanimité les Elus approuvent et autorisent Monsieur le Maire à signer la convention.

5 – Point sur la communication

Gazette Le Petit Coberlois :

Le nouveau numéro vient de paraître. Il sera déposé prochainement dans les boîtes aux lettres.

6 - Point sur les actions de la Commission Animation :

Cérémonie du 14 juillet :

Sylvie DESTRIEZ, en charge de cette commission, exprime sa réaction après la cérémonie officielle du 14 juillet lors de laquelle avait été proposé en premier un lâcher de ballon, mais face aux contraintes de sécurité, cette idée a été remplacée par un concours de vélos fleuris. Le club couture avait spontanément proposé de tenir une permanence auparavant pour aider et fournir en tissus et autres accessoires les participants à ce concours.

Seule une jeune Coberloise a participé. Elle a pour autant mérité son prix, dit Sylvie DESTRIEZ, son vélo et sa tenue étaient bien décorés et tout à fait en rapport.

Plusieurs Elus reconnaissent que la cérémonie du 14 juillet, n'est pas une manifestation très suivie par la population.

Braderie :

Les permanences se sont tenues : une à destination des habitants, une pour les extérieurs. Si les Coberlois étaient aux rendez-vous par contre peu d'extérieurs se sont inscrits. Pour rassembler plus d'exposants, il sera proposé une dernière date d'inscription le lundi 29 août 2022. Au

préalable un article paraîtra dans le quotidien local. Pour rappel, il n'y a pas d'inscription possible le jour même de la braderie.

Un food-truck sera présent, l'Association des Amis de Cobrieux, si des bénévoles s'engagent sur une aide, ouvrira une buvette.

D'autres actions seront mises en place, sur le modèle des années précédentes :

- placement par des « cyclistes » : les bénévoles sont appelés à se manifester
- proposition de parking : les bénévoles sont appelés à se manifester
- agent de sécurité : la commune prend en charge cette mission via un prestataire.

Période canicule : visite aux personnes plus vulnérables

Monsieur le Maire et Sylvie DESTRIEZ ont rendu visite aux personnes dites « vulnérables ».

L'accueil fut très agréable et, explique Sylvie DESTRIEZ, il est agréable de constater qu'il n'y a pas de personne « seule » sur la commune. Les familles, voisins... sont présents.

Cette démarche, très appréciée par les personnes concernées, sera renouvelée la semaine à venir.

7 – Questions diverses

Personnel communal :

L'agent d'entretien étant en arrêt maladie, contact a été pris avec l'association interval pour la mise en place d'un « remplacement ». Une intervention d'une équipe durant 4 jours est organisé pour la semaine 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La prochaine date de séance sera transmise par mail.

Le Maire,
Patrick LEMAIRE

